J0 1 er

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

LP 19-4-73 505474

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B.P. n° 20 — 31130 BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 30 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- Supplément N° 1 au Bulletin N° 151 d'Avril 1973 -

1973 - 7ème envoi -

/ARBRES A FRUITS A PEPINS/

- Tavelures du poirier et du pommier :

A l'occasion des premières pluies à venir, les projections d'ascospores se poursuivront en s'intensifiant alors que la végétation est déjà assez importante dans la plupart des situations.

En conséquence, il est prudent d'envisager un traitement fongicide à ne mettre en place, au plus tôt, que dans les tout derniers jours de la semaine en cours. Il pourra même être encore retardé en cas de beau temps persistant.

Ajoutons que, jusqu'à présent, les conditions climatiques de ce début de printemps ont été très défavorables aux tavelures.

- Oïdium du pommier :

Ce champignon, favorisé par le climat actuel, fructifie abondamment au niveau des parties atteintes. Poursuivre une lutte soignée dans les vergers sensibles et, dans la mesure du possible, continuer à supprimer les organes contaminés.

- Hoplocampe du poirier :

Seulement dans les vergers habituellement attaqués, effectuer un traitement vers la fin de la chute des pétales avec l'un des produits suivants (dose exprimée en matière active à l'hectolitre) : lindane (20 g) ; diazinon (25 g) ; phosalone (60 g) ; malathion (75 g) ; azinphos (50 g) ; parathion (25 g) ; carbaryl (75 g).

Ce traitement pourra être souvent combiné avec celui destiné à combattre la tavelure.

- Psylle du poirier :

Dans les vergers sujets aux attaques de cet insecte, un traitement pourrait être fait lorsque la défloraison sera commencée avec l'un des produits homologués contre les pucerons. Toutefois, signalons que des essais récents ont montré la bonne efficacité, par ordre décroissant, des insecticides suivants : monocrotophos (30 g) ; vamidothion (50 g) ; méthidathion (30 g). Effectuer une pulvérisation copieuse.

/ARBRES A FRUITS A NOYAU/

- Hoplocampe du prunier :

Commencé depuis le 30 mars, le vol des adultes semble actuellement terminé. Les femelles ne déposant des oeufs que sur les fleurs épanouies, toutes les variétés à floraison tardive qui n'étaient encore qu'au stade bouton blanc vers le 14 avril ne subiront donc pas d'attaque. Dans les vergers sensibles, et seulement sur les variétés à floraison précoce, on pourra effectuer un traitement à la fin de la chute des pétales avec l'un des produits cités pour l'hoplocampe des poires.

/TOUS ARBRES FRUITIERS/

- Araignées rouges (Panonychus ulmi) :

Les éclosions d'oeufs d'hiver commencent seulement, il est donc trop tôt pour effectuer un traitement. Attendre pour intervenir un prochain bulletin.

/V I G N E/

- Excoriose :

Actuellement, le débourrement commence pour certains cépages. Rappelons que dans les vignes atteintes un traitement peut être placé, si des pluies menacent de se produire lorsque 50 % des bourgeons arrivent aux stades C-D (parties vertes apparues).

- Acariose - Erinose - Oïdium :

Appliquer un soufrage par poudrage, par beau temps chaud, lorsque les toutes premières feuilles se déplient.

/CULTURES LEGUMIERES/

- Teigne du poireau (sur poireau et ail) :

Le moment est venu d'effectuer un premier traitement sur toutes les cultures de poireaux et d'ail. Utiliser l'un des produits suivants (dose exprimée en matière active à l'hectolitre) : azinphos (40 g) ; carbaryl (75 g) ; diazinon (25 g) ; lindane (30 g) ; malathion (75 g) ; méthidathion (40 g) ; parathion éthyl (25 g) ; parathion méthyl (40 g) ; phosalone (60 g).

Si l'on procède au repiquage actuellement, on peut aussi tremper les plants dans une suspension de l'un de ces produits.

- Rouille (de l'ail) :

Seulement si le temps devient pluvieux, traiter les cultures avec soit du mancozèbe à 240 g de MA/hl, soit du manèbe à 160 g de MA/hl, soit du propinèbe à 210 g de MA/hl.

- Pourriture grise des fraises (cultures à l'air libre) :

Ce champignon est surtout actif par temps pluvieux et relativement doux (voisinage de 15°). On peut alors réduire les dégâts en traitant avec l'un des produits suivants : dichlofluanide à 125 g de MA/hl (Euparène) ; bénomyl à 30 g de MA/hl (Benlate); méthylthiophanate à 70 g de MA/hl (Pelt 44).

Nous rappelons que les traitements doivent cesser dès qu'apparaissent les premiers fruits verts.

- Septoriose du céleri :

La maladie peut se transmettre par les pycnides adhérentes aux semences. Les résultats les plus satisfaisants sont obtenus par le trempage des semences pendant 24 heures dans de l'eau à 30° contenant 0,2 % de thirame ou dans de l'eau chaude à 50° pendant 25 minutes. Les graines sont ensuite séchées. Mais cette technique est d'application délicate.

Le trempage des semences pendant 30 minutes dans du formol du commerce à 2 % suivi d'un rinçage soigneux ou l'enrobage avec du thirame, du manèbe ou de l'oxynate de cuivre sont plus faciles à réaliser mais d'une efficacité moins sûre.

Le traitement des sols destinés à la production des pépinières avec la vapeur, le métam sodium ou le formol à 5 % (10 litres de solution au m2) est également recommandable.

/PROTECTION DES ABEILLES/ - Toutes les cultures :

Il est rappelé que l'emploi des substances toxiques pour les abeilles est interdit pendant la floraison des plantes. En cas de nécessité d'intervention au cours de cette période, seuls sont autorisés les insecticides et acaricides suivants :
- chinométhionate, chlorphénamidine, dicofol, diéthion, endosulfan, phosalone, polychlorocamphane, pyrétrines, roténone, tétradifon, tétrasul, thioquinox, toxaphène, en évitant, toutefois, leur emploi durant les heures chaudes du jour.

/GRANDES CULTURES/

Colza :

- Charançon des siliques : Répétons que, dans nos régions, le charançon des siliques apparaît presque en même temps que les méligèthes.

.../...

Pour se nourrir, l'adulte fore un trou étroit et profond dans les boutons floraux et les siliques. On a pu écrire que les dégâts occasionnés par les adultes sur les boutons floraux et les siliques peuvent, lorsque leur nombre est important, être aussi graves que ceux provoqués par leurs larves.

A propos de celles-ci, rappelons que la femelle introduit un seul oeuf à l'intérieur de la silique, mais que plusieurs femelles peuvent pondre dans le même fruit. Au bout de 10 à 12 jours, la jeune larve ronge l'épiderme des graines et en dévore ensuite l'intérieur.

Si on a traité à la fois contre méligèthes et charançon des siliques (voir notes antérieures), il est alors probable qu'on évite des dégâts sur boutons et limite suffisamment la population de charançons.

Dans le cas contraire, et dans la mesure où l'on rencontre suffisamment de charançons dans l'ensemble du champ et notamment en bordure, un traitement est nécessaire. On a jadis indiqué comme critère d'invasion dangereuse 2 charançons par hampe florale, ce critère n'ayant rien d'absolu. Des expérimentateurs ont noté qu'un charançon par plante en bordure pouvait faire baisser le rendement de 10 % et correspondrait à 20 charançons par m2 au milieu de la parcelle (dont environ 50 % de femelles). Le traitement serait alors à la limite de la rentabilité.

Il s'agit là d'indications qui visent les dégâts directs de charançon des siliques mais il en est d'indirects dont nous parlerons à propos de la cécidomyie.

- Cécidomyie des siliques :

On admet que les femelles ne pondent que dans les siliques présentant ou des lésions occasionnées par des agents physiques, ou par des piqûres de charançons des siliques (nutriciales ou de pontes) (ou, éventuellement, par des lésions d'autres insectes).

La lutte contre le charançon des siliques préserverait donc, en large partie, des dégâts de cécidomyie.

Céréales :

- Les maladies des céréales en végétation : La plupart des blés tendres d'hiver sont actuellement au stade requis pour effectuer le premier traitement contre fusarioses et piétin-verse.

Il est rappelé à cette occasion que, si des augmentations substantielles de rendement ont parfois été observées, aucun technicien ne peut garantir la rentabilité de telles applications. De nombreux facteurs peuvent, en effet, modifier le comportement des maladies présentes dans un champ : les conditions climatiques, le précédent, les fumures, la nature du sol, la variété ....

Il est donc souhaitable que les agriculteurs qui désireraient effectuer ces traitements contrôlent eux-mêmes leur opportunité en laissant, par exemple, des bandes témoin.

Les produits actuellement utilisables sont des associations de fongicides systémiques : bénomyl, carbendazim, méthylthiophanate, avec des fongicides classiques comme manèbe et mancozèbe (associations commercialisées sous les noms de Bavistine M, Cérébel, Epidor, Grex, Peltar).

*

* *

UNE NOUVELLE ET GRAVE MALADIE A VIRUS DES ARBRES FRUITIERS A NOYAU : LA SHARKA OU VARIOLE.

Apparue en Europe en 1932, cette maladie a été signalée en France en 1969 dans des vergers d'abricotiers de l'Hérault où la contamination s'est faite à partir de pruniers porte-greffe de la variété Brompton importés en 1961 de Hollande.

Le prunier, l'abricotier, le pêcher, l'amandier sont les espèces les plus sensibles à cette virose, tandis que le cerisier (cerise douce et acide) et le porte-greffe Ste-Lucie semblent résistants.

Parmi les prunus sensibles, on peut citer : le prunellier, le myrobolan, le St-Julien, Damas, Brompton, le prunier japonais, le prunus tomentosa et le prunus triloba.

P./..319

Cette virose est propagée par la multiplication végétative des variétés et des porte-greffes contaminés ainsi que par certains pucerons (puceron vert du pêcher ; puceron vert du prunier).

Les symptômes de cette maladie varient suivant les espèces fruitières et les variétés :

- <u>sur prunier</u> : on distingue des taches annulaires et des zones vert pâle diffuses sur le feuillage. Les fruits verts présentent des zones légèrement déprimées précédant la formation de sillons irréguliers avec nécroses remplies de gomme. Le noyau présente parfois des taches et anneaux diffus. Des chutes de fruits prématurées, parfois importantes, se produisent avant la récolte.

- <u>sur abricotier</u> : on observe des taches annulaires vert pâle sur feuilles. Sur les fruits apparaissent des anneaux puis des déformations accompagnées de brunissements avec imprégnations de gomme les rendant non commercialisables. Les noyaux présentent des taches et anneaux blanchâtres.

- <u>sur pêcher</u> : les symptômes moins nets sur le feuillage se ramènent à quelques décolorations et petits anneaux. Les fruits présentent, au moment de leur maturité, des anneaux blanchâtres (fruits à chair blanche) ou verdâtres (fruits à chair jaune).

L'observation de tels symptômes en vergers ou en pépinières de fruits à noyau doit inciter l'arboriculteur ou le pépiniériste à s'adresser sans retard au Service de la Protection des Végétaux afin que des mesures d'éradication soit immédiatement prises pour que la maladie ne s'étende à d'autres vergers.

Pour le pépiniériste, il est du plus haut intérêt d'éviter d'introduire du matériel atteint par ce virus non seulement pour sa clientèle immédiate mais aussi pour l'avenir de son établissement : il faudrait, en effet, détruire les parcelles contaminées où, du fait de la proximité des plants, la dissémination par pucerons est infiniment plus rapide que dans les vergers.

Il lui faut, par ailleurs, éviter absolument de prélever :

- des drageons de prunier Brompton, sans avoir acquis, par des tests appropriés, la garantie de leur parfait état sanitaire. (Il convient de signaler que si l'emploi du prunier Brompton est envisagé, des porte-greffes de cette variété contrôlés I.N.R.A.-C.T.I.F.L. existent actuellement sur le marché) ;

- des greffons sur des arbres greffés sur Brompton ;

- de prendre des greffons dans des vergers sur des arbres dont on n'a pas pu contrôler l'état sanitaire.

Signalons encore le danger qu'il peut y avoir à introduire du matériel végétal de l'ensemble des pays du Centre de l'Est de l'Europe ou de la Rhénanie en Allemagne. Il faut au minimum obtenir des garanties sur l'absence de Sharka de la part des Services de Recherches ou de la Protection des Végétaux des pays considérés.

Il serait, en outre, souhaitable de nous signaler le matériel végétal qui aurait été antérieurement importé pour qu'il puisse être examiné et éventuellement testé.

BALMA, le 17 Avril 1973

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

P. TEISSEIRE

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.